



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021**

## **ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP**



### **SOMMAIRE**

---

**IME PAYS DE COLMAR**  
**SITE LES CATHERINETTES**  
**27 RUE GOLBÉRY,**  
**68000 COLMAR**  
**03 89 41 01 82**

**SITE LES ARTISANS**  
**4 RUE DES ARTISANS,**  
**68000 COLMAR**  
**03 89 41 32 23**

<b>I. IDENTITÉ DU SERVICE</b>	<b>PAGE 2</b>
<b>II. RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>PAGE 3</b>
<b>III. ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE 7</b>
<b>IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12</b>	<b>PAGE 10</b>
<b>V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE</b>	<b>PAGE 16</b>
<b>VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE</b>	<b>PAGE 19</b>
<b>VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ</b>	<b>PAGE 24</b>
<b>VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES</b>	<b>PAGE 26</b>
<b>IX. PROJET ET PERSPECTIVES</b>	<b>PAGE 28</b>

# I. IDENTITÉ DU SERVICE

## I.1) Information générales

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)\* 680001435

Raison Sociale\* IME PAYS DE COLMAR

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Haut-Rhin

Colmar

Type de structure\* Etablissement (EEAP, IEM, IES, IME) sans dispositif

Type d'établissement\* IME

Nom de l'organisme gestionnaire\* ARSEA

N° de téléphone 0389410182

Adresse mail accueil.imepaysdecolmar.catherinnettes@arsea.fr

## I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Nombre total de places installées financées : 132

### Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.

(Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

## I.3) Commentaires

La décision ARS n°2021-1259 du 16/07/2021 modifie celle n°2020-3085 du 22/12/20 et porte sur le regroupement des autorisations relatives à l'IME PAYS DE COLMAR et au SESSAD de COLMAR en vue d'une autorisation unique de 189 places.

L'IME est de ce fait composé de 5 sites :

- site Artisans - 4 Rue des Artisans - 68000 COLMAR
- site Catherinnettes - 27 Rue Golbéry - 68000 COLMAR
- Site SESSAD - 140 Rue du Logelbach - 68000 COLMAR
- UEMA - école maternelle Sébastien BRANT - 3 Rue d'Ammerschwahr - 68000 COLMAR
- DAR - école élémentaire Sébastien BRANT - 1 Rue d'Ammerschwahr - 68000 COLMAR

Ce rapport d'activité harmonisé porte sur les sites Catherinnettes + Artisans, le rapport d'activité harmonisé du SESSAD étant distinct.

Les UEMA et DAR ont un rapport d'activité sur l'année scolaire.

## II. RESSOURCES HUMAINES

### II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>			
Directeur général	0	0	0
Directeur	1	1	1
Directeur adjoint	0	0	0
Directeur des ressources humaines	0	0	0
Adjoint de direction	0	0	0
Chef de service	4	3	3.5
Agent administratif et personnel de bureau	2	1.66	2
Autre personnel administratif	1	1	1
<b>Catégorie : Personnel des services généraux</b>			
Agent de service général	9	4.97	5.63
Chauffeur	0	0	0
Maitresse de maison	0	0	0
Ouvrier professionnel	2	1.25	1.25
Surveillant de nuit	0	0	0
Autre personnel des services généraux	0	0	0

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	14	13.31	13.71
Animateur social	0	0	0
Assistant de service social	2	0.5	0.8
Assistante familiale ou maternelle	0	0	0
AVJiste (Aide à la vie journalière)	0	0	0
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)	0	0	0
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0	0
Éducateur de jeunes enfants	1	3.3	1
Éducateur spécialisé	17	12.2	15.05
Éducateur sportif / enseignant APA	3	1.5	2.5
Éducateur technique	0	0	0
Éducateur technique spécialisé	4	4.99	4.34

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>			
Moniteur d'atelier	0	0	0
Moniteur éducateur	6	3.95	5.34
Musicothérapeute / Art-thérapeute	1	0.5	0.5
Professeur LSF (langue des signes française)	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0
Transcripteur-adaptateur	0	0	0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1	0	1
<b>Personnel médical</b>			
Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0	0
Médecin généraliste	0	0	0
Pédiatre	1	0.2	0.24
Psychiatre, pédopsychiatre	0	0.55	0
Autre spécialité	0	0	0

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>			
Aide-soignant	0	0	0
Auxiliaire de puériculture	0	0	0
Ergothérapeute	0	0	0
Infirmier	2	1	1.19
Instructeur en locomotion	0	0	0
Masseur kinésithérapeute	0	0.3	0
Neuropsychologue	0	0	0
Orthophoniste	3	2.3	2
Orthoptiste	0	0	0
Psychologue	4	1.95	1.8
Psychomotricien, rééducateur en motricité	5	2.1	2.1

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils **principalement** ou **exclusivement** dédiés à des fonctions de coordination :

• d'équipe ?  Oui  Non

• de parcours ?  Oui  Non

## II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui  Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

ORTHOPHONISTE, KINESITHERAPEUTE, MEDECIN PSYCHIATRE

## II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique	0	0
CDI	81	60.65
CDD	6	5.5
<i>Dont CDD de remplacement</i>	5	4.5
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	1	1
Contrat d'apprentissage	2	2
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

## II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	3	2.85
Enseignant spécialisé	8	5	4.8
Coordinateur pédagogique	0	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0	0

## II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	6
Stagiaires non gratifiés	31

## II.7) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	RECYCLAGE SST	7	13
Diplômante	LICENCE MANAGEMENT	401.8	1
Diplômante	CAFERUIS	261	1
Qualifiante	TUTEUR REFERENT	116	1
D'adaptation/développement d...▼	MAKATON	36	4
D'adaptation/développement d...▼	LE TOUCHER DANS LA RELATION DE SOIN	14	8
D'adaptation/développement d...▼	TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	14	10
D'adaptation/développement d...▼	VIE INTIME	14	12
D'adaptation/développement d...▼	PARTICULARITES SENSORIELLES DE L'AUTISME	14	2
D'adaptation/développement d...▼	FORMATION AU DISPOSITIF D'AUTOREGULATION	28	5
D'adaptation/développement d...▼	UTILISATION VIATRAJECTOIRE	2	1
D'adaptation/développement d...▼	REMEDIATION COGNITIVE	65	1
D'adaptation/développement d...▼	SENSIBILISATION DEFICIENCE VISUELLE	3.5	1
D'adaptation/développement d...▼	AGRESSIVITE ET VIOLENCE DES USAGERS	14	1
D'adaptation/développement d...▼	GESTION DU STRESS	14	1
D'adaptation/développement d...▼	GESTES ET POSTURES	7	2

## II.8) Commentaires

Notre établissement poursuit l'accueil de stagiaires ES, ME, AES, et participe à des rencontres avec des professionnels en formation.

Du fait du contexte sanitaire, et pour la 2ème année consécutive, un certain nombre de formations ont été dispensées en distanciel.

Précisions sur les chiffres complétés :

Autre personnel éducatif : une monitrice adjointe d'activités embauchée sur un surcroît d'activité lié au COVID-19

Les chiffres englobent le personnel affecté au Dispositif d'auto-régulation.

### III. ACTIVITÉ

#### III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEAA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

	Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat / hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	Maximum					200
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	Somme					132
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	Somme					0
Nombre annuel de journées théoriques	Somme					26400
Nombre de journées réalisées	Somme					23168
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit	Somme					0

#### III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	156

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	35
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020	32
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2020	3

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	18
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u> <i>(y compris le week-end et les vacances scolaires)</i>	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u> <i>(du lundi soir au jeudi soir inclus)</i>	0
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	143
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> <i>(accompagnement ambulatoire type SESSAD)</i>	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> <i>(hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)</i>	13
Accueil / accompagnement temporaire <i>(dont répit)</i>	0

### III.3/4) Absentéisme

Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	3645
<i>dont pour hospitalisation</i>	80
<i>dont pour maladie</i>	1221
<i>dont pour sortie autorisée</i>	1784
<i>dont motif injustifié</i>	252
<i>dont autres</i>	308
Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	156

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné  
(ANAP 2Pr7.1.1)

### III.4/5) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

Interne
  Externe
  Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	<b>Somme</b>
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0.07



### Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	333278
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	6562

### III.5/6) Commentaires

Notre nombre de jours d'ouverture, initialement à 200, a été ramené à 199 du fait d'une journée de fermeture exceptionnelle, permettant aux salariés de se joindre au mouvement de grève pour l'obtention du SEGUR

Le nombre de jeunes accompagnés (file active) est en augmentation (148 en 2020 versus 156 en 2021), cela s'explique principalement par la mise en place en 2020/2021 d'accueils à temps partiel pour des jeunes en aménagement GRETON avec une orientation MAS de jour, FAS de jour et CARAH. Ce travail progressif avec les familles vise à préparer les jeunes et leurs familles à un accueil séquentiel proposé par les structure adultes.

La part des jeunes relevant de l'amendement GRETON augmente sensiblement (17,6 % en 2020 pour 22,4 % en 2021). Cela s'explique par des difficultés importantes à trouver une place en établissement adulte (MAS de jour, FAS de jour principalement) pour des jeunes dont le projet de vie ne comporte pas d'hébergement. Le nombre de jeunes de 24 ans et plus passe de 1 à 3 et devrait encore augmenter dans les années à venir, à défaut de place en structure adulte. Cette réalité nous conduit à repenser les objectifs médico psycho socio éducatifs de 2 groupes de jeunes adultes.

Précision des chiffres relatifs à l'absentéisme :

- Les absences pour sorties autorisées sont les absences excusées.
- Les absences pour autres motifs sont les absences pour vacances sur périodes d'ouverture de la structure.

Le nombre d'absences croît de manière très significative (2298 jours d'absence en 2020 contre 3645 en 2021). Tous les types d'absence augmentent significativement avec un pic pour les absences maladie et autorisées. Trois explications peuvent être évoquées :

- prudence des familles pour les jeunes présentant des comorbidités ou des santé fragiles, qui ont préféré garder leur enfant à domicile, dans un contexte où beaucoup de jeunes accueillis n'étaient pas en mesure de porter le masque ou de le garder,
- demandes des familles pour s'absenter hors périodes de fermeture pour "souffler" avec leurs enfants,
- absentéisme le mercredi, certains parents mettant en avant soit de la fatigue, soit le rythme du reste de la semaine, non scolarisée.

L'année 2021 reste marquée par :

- un contexte sanitaire et ses répercussions,
- des difficultés d'orientation en structure adulte et principalement MAS de jour et FAM et dans un moindre proportion ESSAI et Accueils de Jour type CARAH

## IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

### IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12  
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	137	0
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	0	43
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	0	114
Troubles du langage et des apprentissages	0	137
Déficiences auditives	0	9
Déficiences visuelles	0	4
Déficiences motrices	0	9
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	11
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	2
Autres types de déficiences	0	0

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	2
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	4
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	18
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	5

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	32
11 à 13 ans (inclus)	23
14 à 15 ans (inclus)	23
16 à 17 ans (inclus)	19
18 à 19 ans (inclus)	19
20 à 24 ans (inclus)	21
25 à 29 ans (inclus)	0

**Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport**  
(transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Pas d'adaptation	68
Avec transfert place assise	2
Fauteuil roulant	4
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	60
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	1
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	2

**IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)**

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en scolarité partagée entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
<b>Scolarité dans un établissement médico-social</b>			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	101	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	20	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
<b>Scolarité dans un établissement scolaire</b>			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	3	0
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée <b>uniquement</b> entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	10
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés <b>parmi les 3-15 ans</b> (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	15

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	7

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un <b>stage</b> dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	42

#### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)**

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	1

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	25

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical  
(ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute	8	0
Kinésithérapeute	18	1
Orthophoniste	64	0
Orthoptiste	1	7
Psychologue	68	0
Psychomotricien	56	0
Psychiatre	30	9
Médecin rééducation fonctionnelle	0	19
Autre médecin	0	93
Instructeur en locomotion	0	1
Avejiste	0	0
Transcripteur adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	0	3

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes <b>non oralisant</b> (hors surdité)	27
Nombre total de jeunes concernés par un <b>outil de communication alternative</b> (PECS, MAKATON, photo langage, ...)	38

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	20
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaires, contour d'oreille)	7
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	63
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	20

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	21
Une stomie	2
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	14
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	65

#### IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de mineurs bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	1
	Chez un assistant familial	1
	PAD (placement à domicile)	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	0
d'une mesure éducative	AED	3
	AEMO	4
	chez un tiers digne de confiance	0

#### IV.6) Commentaires

*Autre professionnel paramédical : suivi diététicien*

*Le profil des jeunes accompagnés évolue légèrement en 2021, avec une part importante de jeunes présentant des troubles du comportement et de la communication (52 enfants sur 140 en 2020 contre 114 sur 137 en 2021). Cette augmentation peut s'expliquer en partie par les effets de la crise sanitaire mais pas seulement. Cela impacte l'accompagnement au quotidien mais aussi pendant les transports (60 jeunes nécessitent un accompagnement humain spécifique pendant les transports en raison de troubles du comportement).*

*Le nombre de jeunes scolarisés diminue de 94 % à 88 % (131 vs 121) néanmoins nous notons une augmentation du nombre d'enfants scolarisés en classe externalisée au Lycée Saint-André ce qui permet l'inclusion en milieu ordinaire et des vis-à-vis particulièrement intéressants pour les jeunes, dans la dynamique de leur PPA (ouverture d'une classe externalisée supplémentaire au dispositif classe Sésame). Un travail concernant les pré-requis à la scolarisation est en cours au sein de l'unité d'enseignement, en notant que la réflexion est portée en inter-établissement par la coordinatrice. En parallèle, une réflexion sur la scolarisation des jeunes de plus de 20 ans est en cours au sein de l'IME.*

*En outre, nous notons une augmentation du nombre de jeunes ayant pu bénéficier d'au moins un stage (33 en 2020 et 42 en 2021), ce qui témoigne du dynamisme de l'établissement sur la question de l'insertion professionnelle malgré un contexte morose.*

*L'accompagnement médical met en évidence une diminution du nombre de suivis en orthophonie mais surtout une diminution du nombre de suivis par un pédopsychiatre qui s'explique par les difficultés de recrutement d'un pédopsychiatre sur le site des Catherinettes (poste vacant depuis 2 ans malgré relances et des délais de rendez-vous en libéral très importants conjugués à des difficultés pour un certain nombre de familles de suivre les rendez-vous, d'assurer les transports...).*

## V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

### V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	8
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	3
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	3
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	4
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

### V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	4	
<b>Scolarité dans un établissement MS uniquement</b>		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	2	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
<b>Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire</b>		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
<b>Scolarité dans un établissement scolaire uniquement</b>		
ULIS Primaire	2	0
ULIS secondaire (collège, lycée)	4	0
SEGPA	0	0
EREA	0	0
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)	0	0
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)	6	6
Autre	0	0
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission	0	0



#### V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
<u>Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)</u>	4
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	9
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	3
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0

Décal d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
24/06/2021	30/08/2021	Déficience intellectuelle
01/08/2020	22/03/2021	Déficience intellectuelle
25/07/2019	25/11/2021	Déficience intellectuelle
23/05/2019	30/08/2021	Déficience intellectuelle
27/06/2019	04/10/2021	Déficience intellectuelle
30/04/2020	30/08/2021	Déficience intellectuelle
01/08/2019	02/11/2021	Déficience intellectuelle
30/04/2020	06/12/2021	Déficience intellectuelle
01/08/2019	06/04/2021	Déficience intellectuelle
01/09/2019	06/04/2021	Déficience intellectuelle
20/12/2018	30/08/2021	Déficience intellectuelle
28/11/2019	30/08/2021	Déficience intellectuelle
30/08/2021	30/08/2021	Déficience intellectuelle
01/08/2019	08/03/2021	Déficience intellectuelle
27/06/2019	30/08/2021	Déficience intellectuelle
20/10/2021	06/12/2021	Déficience intellectuelle
01/08/2020	01/02/2021	Déficience intellectuelle
19/04/2018	30/08/2021	Déficience intellectuelle

V.5) Commentaires

La durée d'attente avant l'admission passe de 455 jours à 642 jours, ce qui corrobore avec le discours des parents rencontrés à l'admission, qui évoquent des délais d'attente importants.

## VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

### VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire.

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année ( <i>y compris les accueils temporaires</i> )	19
Nombre de sorties définitives dans l'année <u>hors accueils temporaires</u>	19
<i>Dont sorties avec notification</i>	14
<i>Dont sorties sans notification</i>	5

### VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	0
11 à 13 ans (inclus)	1
14 à 15 ans (inclus)	1
16 à 17 ans (inclus)	3
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	14
25 à 29 ans (inclus)	0

### VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

	Nombre
<b>Education générale ou professionnelle</b>	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SFSSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SFSSAD	0
IME	4
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
IIEP/DITEP	0
IFM	1
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
<b>Activité professionnelle</b>	
Activité à caractère professionnel en ESAI	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	1
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur FS2018)

	Nombre
<b>Autre activité ou accueil</b>	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	3
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
<b>Autre</b>	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico sociale	4
Autre	1
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

## Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
<b>Contrats non aidés</b>	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
<b>Contrats aidés</b>	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	5

## Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

	Nombre
Logement personnel	0
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	0
Hébergé chez parents, proches	16
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté'....)	0
Famille d'accueil	0
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	3
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

#### VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	19
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	36

#### VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	0	0
SIPFP (ex IMPro)	0	0
TTEP	0	0
IEM	0	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	0	0
MAS	4	3
FAM	0	0
SAJ	8	5
ESAT/EA	13	6
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	17	4
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	1	1

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement  
(Hors accept temporaire)

Date d'admission		Date de sortie	
06/11/2017		23/12/2021	
25/08/2015		23/07/2021	
10/01/2018		26/02/2021	
02/09/2014		23/07/2021	
13/04/2015		17/12/2021	
04/09/2012		12/05/2021	
07/04/2014		09/07/2021	
18/06/2018		17/11/2021	
01/09/2015		30/04/2021	
28/08/2018		06/07/2021	
01/10/2018		30/11/2021	
04/09/2012		23/07/2021	
27/02/2017		28/09/2021	
12/03/2018		23/04/2021	
04/09/2012		23/07/2021	
03/09/2013		23/07/2021	
12/03/2018		02/07/2021	
05/09/2011		23/07/2021	
03/09/2013		31/08/2021	

## VI.61 Commentaires

Précision sur les chiffres :

- Orientations prévues mais non réalisées : les autres ESMS sont des internats tous confondus ou FAS. La rubrique Autre est un FAIH.
- Parcours après la sortie : la rubrique Autre concerne un SAVS.
- Insertion professionnelle : la rubrique Autres comprend les ESAT.

En 2020, 26 jeunes en aménagement CRETON étaient maintenus, c'est dorénavant 31 jeunes. Plusieurs axes de travail ont été poursuivis face à ce constat :

- travail pour passage à temps partiel progressivement des jeunes CRETON avec orientation FAM de jour, MAS de jour ou CARAH afin de les préparer à l'accueil séquentiel proposé par les structures adultes.
- travail de réflexion sur les objectifs médico-socio-éducatifs de deux groupes accueillant des jeunes adultes "le groupe TERRE" et "le groupe AE structuré" afin de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Les réajustements dans l'offre que nous proposerons témoignent de notre volonté d'adapter notre accompagnement aux besoins mais se heurte au manque de solutions d'accueil (FAM de jour + MAS de jour principalement).

Enfin, le service de suite piloté par la chargée d'insertion engage actuellement des actions nouvelles pour des jeunes sortis au domicile sans autre étayage à leur demande ou celle de la famille.

## VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	134

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

- des CVS (Conseil de la vie sociale) :	NON
- du PPA/PPS avec les parents .	OUI
- de réunions destinées aux jeunes :	NON

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés **(choix multiple)** :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

### VII. Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	132
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste, <u>parmi l'ensemble des parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	37
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique, <u>parmi l'ensemble des parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	2
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste, <u>parmi l'ensemble des parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	34
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audioprothésiste, <u>parmi l'ensemble des parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	7



## VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	9
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	26
Utilisation des réseaux sociaux	14
Santé bucco-dentaire	38
Obésité / équilibre alimentaire	16
Vie affective et sexuelle (VAS)	33
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	37

### VII. Commentaires

*Un travail dédié à la vaccination a été mené par l'infirmière, ce qui explique que les données de la vaccination aient augmenté de manière significative (80 à 96 %).*

*Le dépistage bucco-dentaire concerne moins de jeunes et s'explique par l'absence de dépistage réalisé à l'internat en lien avec le contexte sanitaire. Une action sera programmée en 2022.*

*Enfin, les éléments inhérents au suivis dentaires et gynécologiques paraissent en deça de la réalité, il est fort probable que nous n'ayons pas connaissance d'un certain nombre de suivis (questionnaires revenus en nombre limité).*

*Deux actions seront engagées en 2022 en lien avec le CVS et les parents :*

- la sensibilisation à l'utilisation des écrans et le risque lié à l'utilisation des réseaux sociaux*
- réflexion pour une mise en oeuvre d'une action dédiée à la vie intime affective des jeunes. Après une formation des professionnels, il s'agira de sensibiliser les parents, de revoir les outils de la loi 2002-2 par ce prisme et de mettre en oeuvre des actions spécifiques tout au long de l'année en individuel ou en collectif.*

## VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

### IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) <b>présentes</b> (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	155
	Nombre
Nombre de familles <b>ayant participé au PPA par un autre moyen</b> (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l' <b>Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</b> s'est tenue durant l'année	3

### IX.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?  Oui  Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune  Ponctuellement  Régulièrement  Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?  Oui  Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème  Enquête de satisfaction  Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?  Oui  Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème  Enquête de satisfaction  
 Café / réunion de parent  Rencontre parents/professionnels  Autre

Si Autre, précisez : *ENQUETES SUR DES THEMATIQUES PRECISES, RECENSEMENTS PAR MAIL*

### IX.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 14/10/2016



Date de la dernière évaluation externe ? 18/10/2013



### IX.4) Commentaires

*Le groupe fratrie suspendu en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire sera redéployé en 2022 et piloté par la psychologue.*

*L'enquête de satisfaction annuelle à destination de parents, également suspendue en 2020 et 2021, sera reconduite en 2022.*

*Nous projetons en 2022 de remettre en place des soirées à thèmes pour les parents : vie intime, MAKATON...*

*Par ailleurs, le travail avec l'association de parents "Les 1000 Couleurs" se remet en place début 2022, après deux années moins dynamiques du fait du contexte sanitaire.*

## IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Veuillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

*Nous l'avons vu sur l'IME (site Catherinettes et Artisans), l'âge moyen des jeunes augmente, et la proportion de jeunes maintenus au titre de l'amendement CRETON augmente également.*

*Le délai d'attente pour une admission s'allonge (avec une liste d'attente grandissante des enfants aux profils TSA) et est vécu par les familles que nous rencontrons comme source de stress, pour des familles qui ont du mal à se projeter.*

*Ainsi nous avons mis en place un certain nombre d'actions pour répondre à ces constats :*

*- Réflexion sur l'accompagnement médico-psycho-socio-pédago-éducatif pour 2 groupes (le groupe « TERRE » et le groupe « ATELIER d'EXPRESSION jeunes adultes ») afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes adultes en attente de place en structures de jour : FAM Jour, MAS jour ...*

*- Un travail avec les familles est engagé en amont du vingtième anniversaire dès lors que l'orientation posée concerne un établissement de jour hors ESAT, afin de proposer un accueil à temps partiel et préparer ainsi un nouveau projet de vie s'appuyant sur un accueil séquentiel comme le propose les structures adultes. Cet accueil séquentiel se met en place à partir de 20 ans, au rythme des familles et du travail engagé avec elles.*

*- Le renforcement de la notion d'éducateur référent dans la préparation du PPA et le lien avec les familles. Cette place centrale permet d'engager une réflexion sur la transformation de l'offre, en parallèle d'une formation qui sera dispensée à 15 professionnels en mars 2022 et 15 professionnels en septembre 2022, organisée par le CREA et intitulée « Promouvoir la continuité du parcours de la personne en situation de handicap : La transformation de l'offre dans le cadre d'une approche séquentielle et modulaire ». Ce travail s'appuie sur un travail d'envergure mené autour de la trame utilisée pour le PPA du jeune. Nous affirmons que cet outil doit nous permettre de transcrire la demande du jeune et la demande de sa famille et que les objectifs doivent y répondre. Si les objectifs sont éloignés de ce que nous aurions pu imaginer, une attention particulière doit être menée au travail d'adhésion des familles, et de prise en compte de leur demande aussi pratique soit-elle (faire ses lacets...). L'éducateur référent sera chargé de penser le PPA en amont de la rencontre avec les parents, et d'assurer la coordination du PPA tout au long de l'année en lien avec ses collègues, les*

*thérapeutes et l'équipe de direction. Ce travail sur le référent constitue une préfiguration de la transformation de l'offre en Dispositif qui potentiellement s'appuiera sur des référents de parcours.*

*- L'intervention de la chargée d'insertion sur les deux sites de l'IME et plus seulement sur le site des Artisans, pour répondre aux préoccupations des familles quant aux recherches de structures d'aval. Dans la même dynamique nous renforçons le rôle d'accompagnement au titre du service de suite particulièrement pour des jeunes sortis sans accompagnement par une structure (à leur demande).*

*La réflexion sur la transformation de l'offre en Dispositif s'appuie sur le travail mené par le cabinet Mazars mais aussi sur les constats réalisés sur le terrain par les professionnels et leurs propositions. Deux sujets animent, fin 2021, les deux sites :*

*- La vie intime et affective des jeunes. Après une formation dispensée à une dizaine de professionnels, nous envisageons de mener en 2022 une réflexion plus large, associant le CVS, les parents en faisant intervenir des personnes extérieures avec à ce stade, l'utilisation envisagée du théâtre comme médiateur. Ce travail devra s'appuyer sur une réflexion des outils de la loi 2022-2 (règlement de fonctionnement, livret d'accueil...) pour intégrer cette dimension et être co-construite avec les parents.*

*- L'accompagnement de l'utilisation des réseaux sociaux et des risques que cela comporte pour un public de jeunes adultes déficients intellectuels. Aussi une intervention auprès de tous les jeunes sera programmée début 2022 par les éducateurs de l'établissement, renforcée par une intervenante du Rectorat du Haut-Rhin, en lien avec les parents et le CVS.*

*L'accès aux soins reste à conforter après une période de crise sanitaire qui n'a pas permis de faire intervenir des personnes extérieures avec pour axes prioritaires :*

*- La prévention de l'obésité et l'équilibre alimentaire : avec la participation de l'IDE au projet O-DEFIS organisé par le réseau ODE, mais aussi un travail de grande proximité avec le prestataire cuisine autour de l'équilibre alimentaire. Dans cette même perspective, une enquête sur les goûters sera menée début 2022 en questionnant la pertinence du maintien des goûters en associant les familles à ce travail.*

*- Les soins bucco-dentaires avec la rep*